

COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2022

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	05
" " votants	:	26

Date de la convocation : 12 mai 2022

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, Mme BAILLY-BAZIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. LOMBART, M. CUEVAS, Mme LACROIX, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : M. PERNOT donne pouvoir à M. SAILLARD, Mme BAILLY donne pouvoir à Mme MARTIN, M. GRENIER donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ, Mme GIROD, M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL, Mme DOUARD, M. BINDA donne pouvoir à Mme DELACROIX M. MIGNOTTE,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Joël VUILLEMIN

X X X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

M. Vuillemin est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous.

Vous avez reçu la convocation en temps et heure, avec l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du 5 avril 2022

Vous avez reçu également le compte rendu du Conseil municipal du 5 avril, qui vous a été adressé par mail le 20 avril.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce compte rendu ? (*Néant*).

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance sera Monsieur Joël Vuillemin.

J'ai les excuses de :

M. Clément Pernot qui me donne pouvoir,

Mme Arielle Bailly qui donne pouvoir à Mme Annelise Martin qui va arriver,

M. Pascal Grenier qui donne pouvoir à M. David Dussoulliez,

M. Pierre Binda qui donne pouvoir à Mme Véronique Delacroix,

M. Laurent Olivier qui donne pouvoir à Mme Alexandra Roussel.

Bénédicte Rigoulet nous rejoindra en cours de séance puisqu'elle est au lycée jusqu'à 20 heures.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Vous avez reçu également les décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation. Ce sont des renonciations aux droits de préemption et des arrêtés de tarifs que nous prenons tous les ans.

Il n'y a rien de particulier.

Remerciements

Nous avons reçu les remerciements du comité du concours de la résistance et de la déportation. Il nous remercie pour l'attribution de la subvention de fonctionnement qui a été accordée à leur association. Ce comité remercie pour le soutien de la municipalité, qui participe à l'Histoire et à la mémoire tout en aidant la jeunesse.

L'équipe de Saint Vincent de Paul remercie tous les membres de la municipalité pour l'attribution de la subvention pour l'année 2022.

L'équipe du Secours Catholique de Champagnole remercie la municipalité pour la subvention attribuée pour l'année 2022.

L'association EJCA (Entente Jura Centre Athlétisme) remercie sincèrement la municipalité pour la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année 2022 ainsi que pour la subvention accordée pour l'organisation du marathon- relais.

Le Collectif Champa Rétromobile remercie la municipalité pour la logistique mise en place lors de l'exposition de véhicules d'époque qui s'est tenue le dimanche 24 avril dernier, Place Camille Prost.

Informations

Au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R), Monsieur le Préfet du Jura a décidé d'attribuer à notre collectivité :

- une subvention de 5 570 € pour le projet de remplacement des éclairages des deux salles de sport du gymnase Jean Galfione par des ampoules LED,
- une subvention de 12 420 € pour la mise en place de nouveaux columbariums au cimetière,
- une subvention de 4 713 € pour l'étude concernant la rénovation de la Cité Javel,
- une subvention de 26 789 € pour les travaux de la 1ère tranche rue Gédéon David.

• La Commission Permanente du Conseil départemental a décidé l'attribution d'une aide financière, au titre de la Dotation Relance Jura, pour les opérations suivantes :

- remplacement des éclairages des terrains de football de la plaine de jeux des Louaitaux :
Montant H.T. de la dépense subventionnable : 89 389 €,
Montant de la subvention accordée : 29 795 €, sachant que nous devrions avoir autant de la part de la communauté de communes.
- remplacement des éclairages du gymnase Jean Galfione en LED, où nous devrions être subventionnés à 75 % (DETER, Département et ComCom) :

Montant H.T. de la dépense subventionnable : 22 279 €,

Montant de la subvention accordée : 5 570 €.

- réhabilitation de l'éclairage public communal : remplacement de 54 luminaires des rues André Malraux, Edgar Faure, Trouillot, Franche-Comté, Paul Cretin, du Stand et Champs Sarrazins par des ampoules LED :

Montant H.T. de la dépense subventionnable : 13 340 €,

Montant de la subvention accordée : 2 670 €.

• La demande de subvention auprès du Conseil départemental concernant la réfection des sols du 1er étage de l'Oppidum d'un montant prévisionnel H.T. de 34 400 € est complète et sera examinée dans le cadre du dispositif Dotation Relance Jura.

Information concernant le Conseil Municipal Enfants :

Suite aux élections intervenues dans les écoles le 15 avril dernier, la séance d'installation du Conseil municipal Enfants a eu lieu en mairie le mardi 10 mai.

Vous pouvez visualiser la liste des élus.

Le nouveau Maire enfant est Nael Hnidan et ses adjoints : Jeanne Bouveret et Thomas Ordonez.

Mme David-Rousseau. - Tout s'est bien passé. Nous avons eu beaucoup de candidatures au premier tour puisqu'ils voulaient presque tous être maire.

Nous avons 17 enfants présents. Inès était retenue par l'école pour une répétition de spectacle.

Ils avaient des idées plus ou moins communes, donc des idées à partager avec tous les enfants de la ville de Champagnole, avec des travaux sur des jeux pour enfants dans la ville de Champagnole, des contacts avec les personnes âgées, donc de l'intergénérationnel. Ce sont donc toujours un peu les mêmes idées qu'ils ont au début, mais ça a l'air d'être un groupe bien sympathique.

On a quitté des très grands pour retrouver des petits.

M. le Maire. - Certains étaient en 4^{ème} et on a retrouvé des CM1-CM2.

(Présentation sur l'écran des nouveaux élus au CME par M. le Maire).

Nous passons à l'ordre du jour.

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal

M. le Maire. - "Monsieur Abdeslem El Fahfouhi, élu sur la liste « Citoyens Champagnolais » a présenté sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Monsieur le Préfet du Jura a été informé de cette démission en application de l'article L. 2121-4 du C.G.C.T.

Conformément à l'article L. 270 du Code Électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Par conséquent, Madame Marylène Vernier-Thiemard est donc appelée à remplacer Monsieur Abdeslem El Fahfouhi au sein du Conseil municipal.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et sera transmis en Préfecture.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de l'installation de Madame Marylène Vernier-Thiemard."

Madame Vernier-Thiemard, bienvenue parmi nous.

Nous passons à la première commission.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

2. CST Comité Social Territorial : Fixation du nombre de représentants du personnel et autres modalités

M. Dussouillez.-

"La date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique a été fixée au 8 décembre 2022.

Ces représentants, ainsi que les représentants du Conseil municipal, siègent actuellement dans deux instances au sein de notre collectivité : le Comité Territorial et le CHSCT, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Après les élections, ces deux instances seront regroupées au sein d'une seule : le CST, Comité Social Territorial.

Ce sont la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 qui ont créé cette structure et ses modalités de fonctionnement.

Dans notre cas, le CT et le CHSCT étaient communs à la ville et au CCAS. Une structure commune sera maintenue avec le CST.

L'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 139 agents pour la ville et 13 agents pour le CCAS.

Selon l'article 4 du décret, le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé dans les limites suivantes : « Lorsque l'effectif est supérieur ou égal à cinquante et inférieur à deux cents : trois à cinq représentants ».

Ce nombre est fixé pour la durée du mandat du comité au moment de la création du comité et actualisé avant chaque élection.

Au vu de l'article 30, « au moins six mois avant la date du scrutin, l'organe délibérant de la collectivité territoriale détermine le nombre de représentants du personnel après consultation des organisations syndicales représentées dans ces instances ».

Après avis de la commission Sécurité, Personnel et Communication en date du 29 mars dernier, et consultation des organisations syndicales, il est proposé au Conseil municipal de :

- maintenir une structure commune pour la ville et le CCAS dans le cadre du Comité social territorial
- fixer à 5, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
et à 60 % la part de représentants de sexe masculin et à 40 % de sexe féminin, donc respectivement 3 et 2 sur 5.
- maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la commune égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

Par ailleurs, la délibération du 26 mai 2020 avait établi la liste des délégués du Conseil municipal siégeant dans les instances Comité Technique et CHSCT. Ces délégués siégeront désormais au Comité Social Territorial et il convient également de remplacer Monsieur El Fahfouhi, qui était suppléant, par Madame Vernier-Thiémard. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la liste des délégués du Conseil municipal :

TITULAIRES :

M. Guy SAILLARD
M. David DUSSOUILLEZ
Mme Véronique DELACROIX
Mme Catherine DAVID ROUSSEAU
M. Philippe CUEVAS

SUPPLÉANTS :

M. Joël VUILLEMIN
Mme Brigitte FILIPPI
Mme Ghislaine BENOIT
M. Pascal TISSOT
Mme Marylène VERNIER-THIEMARD

Le comité social territorial est consulté sur :

- 1° Les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services ;
- 2° Les projets de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels
- 3° Le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- 4° Les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et aux critères de répartition y afférents ;
- 5° Les orientations stratégiques en matière d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire ;
- 6° Le rapport social unique
- 7° Les plans de formations
- 8° La fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle ;
- 9° Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service
- 10° Les règles relatives au temps de travail et au compte épargne-temps des agents publics territoriaux ;
- 11° Les autres questions pour lesquelles la consultation du comité social territorial est prévue par des dispositions législatives et réglementaires."

Nous avons déjà abordé, lors du dernier conseil, ces futures élections. Cette fois-ci, on aura la création de ce CST après les élections du 8 décembre 2022. D'ici là, nous aurons un CT et CHSCT avant la fin juin.

Est-ce que vous avez des questions ? (*Néant*).

Je pense qu'il n'y aura pas de grandes différences, tout sera étudié dans le cadre de ce CST.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(*Unanimité*).

Merci.

M. le Maire.- Nous passons à la deuxième commission, développement culturel, avec Madame Annelise Martin.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

3. Convention avec la ville de Besançon

Mme Martin.- "La ville de Champagnole va accueillir au musée archéologique du 20 mai au 30 septembre 2022 une exposition intitulée « Le passé des passages, regards archéologiques croisés. Besançon – Champagnole ».

Cette exposition est réalisée en collaboration avec le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de la ville de Besançon.

Au-delà des objets exposés, la ville de Besançon nous confie en dépôt-vente des catalogues et ouvrages.

À ce titre, une convention entre nos deux collectivités doit être établie afin de définir les modalités de ce dépôt.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention et autoriser le Maire à la signer."

Vous avez dû recevoir une invitation dans vos casiers, l'inauguration aura lieu le vendredi

20 mai à 19 heures.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

4. Convention avec le Département et Altitude Fibre 39

M. le Maire.- Nous avons conclu une convention avec Connectic 39 dans le cadre des armoires de dégroupage qui sont derrière l'ancien Bain Douche et ça change de société.

Il s'agit d'une convention tripartite entre le Département, chargé de déployer la fibre, la Commune qui est propriétaire et la société.

Maintenant, c'est la société Altitude Fibre 39 qui est une société de développement, qui fait partie du groupe Altitude Infrastructure THD. Cela se substitue au projet de Connectic 39, c'est donc simplement un changement de nom d'entreprise.

Les armoires de dégroupage sont là, elles restent là, c'est simplement pour substituer la convention que nous avons avec Connectic 39 avec Altitude Fibre 39 et le Département. Ceci ne change rien du tout au dossier.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci.

Notre collègue, Victor Poux, vient de partir. Il ne reviendra pas. En tant que sapeur-pompier, il a été appelé sur un feu à Arbois.

5. Marché de travaux : aménagement d'une piste de pumtrack

M. le Maire.- On avait passé le projet de pumtrack qui doit se faire aux Louataux, sur le stade en stabilisé. On a réalisé une consultation d'entreprises. On a déjà fait les demandes de subvention, aussi bien au Département qu'à la ComCom, pour 66 % (2 x 33). Nous en avons déjà délibéré ici d'après l'estimation. Il fallait que l'on soit en dessous de 100 000 €, on est en dessous.

"Il est prévu de réaliser cet été les travaux d'aménagement d'une piste de pumtrack sur le secteur des Louataux.

Une consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée.

Après analyse des offres, l'entreprise Bonnefoy a été retenue pour un montant de 99 896,80 € HT.

Les dépenses seront imputées sur le budget d'investissement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces travaux et autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue et toutes pièces nécessaires."

(*Présentation du plan à l'écran par M. le Maire et Mme David Rousseau*).

Au départ, c'est un projet qui est sorti du premier Conseil municipal Enfants. Celui qui

était maire à l'époque est actuellement à la Fac ; il a donc fallu plusieurs années pour le sortir.

Nous avons fait des réunions, avec Cathy et Pascal Grenier, avec le Conseil municipal enfants actuel. C'est eux qui m'ont appris ce qu'était un pumtrack, sachant qu'au départ, on partait sur un skate Park. Ils ont préféré que l'on fasse déjà un pumtrack, on verra plus tard pour un skate Park à côté.

M. Dussouillez.- Est-ce que ce sera clôturé et fermé le soir ?

M. le Maire.- Non. S'il y a une clôture, elle sera très basse afin que les enfants puissent passer. C'est généralement ce qui se fait.

M. Dussouillez.- Il pourra y avoir quelques attroupements le soir.

M. le Maire.- C'est possible, sachant qu'il n'y aura pas de lumière.
Avez-vous des questions sur ce projet ?

M. Tissot.- Quelle est la superficie ? Je n'arrive pas à me rendre compte.

Mme David Rousseau.- La moitié du terrain.

M. le Maire.- Un demi-stabilisé.

M. Dussouillez.- Pour l'instant, on laisse l'autre partie aux boules pour des concours.

M. le Maire.- Il y a d'ailleurs un concours de boules provençales ce week-end.

Mme Delacroix.- La livraison est prévue pour quand ?

M. le Maire.- Le plus vite possible, c'est-à-dire courant septembre.
On attribue le marché, mais l'entreprise a d'autres commandes en cours.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

6. Travaux d'aménagement du Crassier : convention avec l'entreprise SJE

M. le Maire.- Une convention est à établir avec l'entreprise SJE pour le Crassier du fait que c'est un marché qui date un peu. Comme vous le savez, les prix ne sont pas à la baisse et lorsqu'on a un marché, on a des index TP. Ceux-ci ont 3 mois de retard. Nous avons donc reçu une ordonnance du Premier ministre nous disant qu'il fallait que l'on voie cela suivant certaines normes.

"La présente convention est conclue en application de l'article L 6 3° du Code de la commande publique et de la Circulaire du Premier Ministre n° 6338 en date du 30 mars 2022 relative à « l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières ».

Elle a pour objet de compenser les charges extracontractuelles supportées par le Titulaire, du fait de la poursuite de l'exécution du marché pendant la période exceptionnelle d'instabilité et d'envolée sans précédent des prix de certaines matières premières et d'énergies. La soudaineté et l'importance de ces hausses bouleversent l'économie du marché.

En effet, habituellement, la révision de prix permet de compenser les fluctuations du coût des matières premières, ce qui n'est pas le cas au vu du contexte géopolitique.

Pour les travaux du Crassier, dont les marchés ont été conclus en avril 2021, le surcoût au-delà de la révision de prix est estimé à 20 413 €. Il est convenu d'une prise en charge par la collectivité à hauteur de 10 000 €, ce qui laisse à la charge du titulaire une partie significative de ces surcoûts.

Cette convention est conclue après l'analyse par le Maître d'œuvre de la demande justifiée présentée par le titulaire en date du 26 avril 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'établissement de cette convention. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Nous aurons déjà une révision de prix des index TP de 36 000 €, sachant que c'est une affaire à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Une autre révision de prix à 20 413 € est due à la fluctuation des matières premières.

On a donc dit à l'entreprise que ceci n'était pas de notre fait, que nous acceptions la moitié mais qu'elle devait en prendre la moitié à sa charge. Il n'y a pas de raison que ce soit toujours les mêmes qui paient. Ceci a été accepté par l'entreprise SJE.

L'actualisation des index se fait automatiquement et sur les 20 000 € dus à l'augmentation des matières premières, nous prenons la moitié et l'entreprise l'autre moitié.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

C'est un principe un peu bizarre ; je n'avais encore jamais vu cela. Ceci fait suite à une négociation.

S'il n'y a pas de question, je mets au vote :

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

7. Vente de terrain rue de la Fontenette

M. le Maire.- "Il convient de se prononcer quant à la cession à Monsieur Hasan Kutlu d'une partie de la parcelle cadastrée Section BE n° 120 d'une surface d'environ 115 m², la surface sera définitive après l'établissement du document d'arpentage par le géomètre ; cette parcelle est située rue de la Fontenette, à côté de sa propriété.

Le prix est de 9,50 € HT le m² auquel s'ajoute la TVA selon les règles en vigueur. Ce prix de vente correspond à l'estimation du service des Domaines, marge de 10 % comprise.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la vente de terrain dans les conditions énoncées et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

On a demandé une estimation des domaines qui était à 8 environ et on a mis les 10 % que nous avons le droit de mettre en plus, ce qui fait 9,50 € le m².

(*Présentation du plan à l'écran par M. le Maire*).

Pour passer de la voie communale à chez lui, Monsieur Kutlu est obligé de passer par une bande de terrain qui appartient à la commune. Cela se situe où il y a les cinq maisons en construction sur la route de Crotenay.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci.

9. Achat de terrain rue Progin

M. le Maire.- "Il convient de se prononcer quant à l'achat aux consorts Giraud-Sauveur de la parcelle cadastrée Section AK n° 138 d'une surface de 362 m², située rue Progin, en bordure de la rivière d'Ain.

L'achat de cette parcelle est conclu à l'euro symbolique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'achat de ce terrain dans les conditions énoncées et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

(Présentation du plan à l'écran par M. le Maire).

C'est vers le Pont Neuf. Nous avons les parcelles qui longent l'Ain, que nous devons entretenir. Pas mal de bois sont tombés et, pour les sortir, ce n'est possible que par la parcelle 362 qui appartient aux consorts Giraud-Sauveur. Flavien a rencontré la famille Giraud-Sauveur qui nous a donné son accord. Ensuite, on le stocke sur la parcelle 137 qui appartient à Monsieur Pyanet.

Ce n'est pas du bois de valeur, mais nous devons le déblayer car il tombe dans le canal qui amène à la centrale hydroélectrique.

La famille Giraud-Sauveur nous a ensuite proposé de nous vendre cette parcelle pour 1 € symbolique.

M. Tissot.- Il y avait une bataille pour savoir à qui appartenaient les bois et donc, après, qui fait quoi.

M. le Maire.- Nous n'allons pas faire fortune avec ces bois !

M. Tissot.- Il fallait juste résoudre le problème.

M. le Maire.- En effet.

Y a-t-il des questions ? *(Néant).*

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Merci.

9. Vente de matériel

M. le Maire.- Quand on achète du matériel, on vend l'ancien. Là, Flavien a vendu trois matériels pour en acheter un. Il en reste encore un à vendre.

Flavien les met aux enchères sur un site spécialisé. Ce qui est plus intéressant que de faire reprendre par ceux qui nous vendent le nouveau matériel. Le meilleur exemple est celui du tractopelle dont on nous donnait 4 000 € et dont nous avons obtenu 12 000 €.

On a acheté un tracteur tondeuse à la place et on a vendu un petit tracteur et deux tondeuses.

Je peux signer une vente jusqu'à 4 600 €, mais pas au-delà. Ici, la vente a été conclue pour un montant de 9 205 € et c'est Monsieur Fernandes Manuel qui aura le plaisir de conduire cette faucheuse âgée de 19 ans.

Il vous faut me donner l'autorisation de signer, sinon nous ne pouvons pas vendre.

M. Delfau.- On a aussi vendu un tracteur deux pentes à 9 000 €. On devrait en vendre un autre dans ces prix-là également.

Ceci pour acheter un nouveau matériel à 30 000 €, ce qui optimise un peu notre parc matériel en ne nous coûtant pas grand-chose au final puisque la vente des anciens matériels

rapporte presque le coût de l'achat du neuf.

M. le Maire.- Ce n'est en effet pas la peine de les stocker et de les laisser pourrir sur place.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? (*Néant*).

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci.

10. Convention de servitude avec ENEDIS

M. le Maire.- C'est rue des frères Miodon, donc derrière l'école du Boulevard et la salle de la Champagnolaise.

(*Présentation à l'écran du plan du terrain par M. le Maire*).

"Dans le cadre du raccordement basse tension de la propriété de Monsieur Mickaël Snider située rue des Frères Miodon, les travaux envisagés doivent emprunter la parcelle AB n° 88, propriété de la commune de Champagnole.

Il est nécessaire de signer une convention avec ENEDIS pour autoriser le passage de la canalisation souterraine sur l'emprise de la parcelle.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'établissement de cette convention de servitudes avec ENEDIS. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci.

Nous passons au gros morceau de la soirée, les finances, avec Monsieur Pascal Tissot.

NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

11. Approbation des comptes de gestion 2021

M. Tissot.- "Suite à l'examen et à l'avis favorable de la commission des Finances en date du 9 mai dernier, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les 8 comptes de gestion 2021 (budget principal, budget eau potable, régie municipale de production d'électricité, restaurant municipal, « Champa-Immo », lotissements communaux, « les Louaitaux », « le Grand Parc », « Sur Valières »), établis par le Trésorier M. Renaud Poucheret, conformes en tout point aux 8 comptes administratifs 2021."

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

12. Approbation des comptes administratifs 2021

Je vais vous synthétiser les points importants des 8 comptes administratifs 2021.

J'espère que vous avez pu lire le compte rendu détaillé de la commission des finances, ainsi que les commentaires qui vous ont été transmis par mail.

Nous avons décidé de ne plus éditer les documents en format papier par mesure d'économie, cela représentait près de 1 000 copies couleurs et 7 000 copies en noir et blanc (soit une économie de 150 € de fourniture et de coût de copieur et de quelques heures de personnel).

Vous aurez toujours la possibilité de consulter les documents qui seront déposés sur le site internet de la ville après le vote.

Page 1, le résultat 2021 s'élève à 943 330,39 € (pour 475 000 € en 2020 et 590 000 € en 2019). C'est un bon résultat qui nous permettra de réajuster le BP 2022 pour faire face aux dépenses imprévues qui sont intervenues ou qui vont arriver cette année.

Nous avons moins dépensé que prévu (économie de 275 000 €), nous avons plus encaissé que prévu (400 000 € de fiscalité et de vente de bois) et nous avons également provisionné 328 000 € en section d'investissement pour le nouveau gymnase (en DM1 et DM2 de 2021).

Je vous rappelle également que nous avons bien anticipé l'impact du Covid en 2021, qui nous a coûté environ 170 000 € en 2021 (et 225 000 € en 2020).

Je vais synthétiser rapidement le tableau récapitulatif des autres CA et nous reprendrons ensuite l'examen des CA budget par budget.

Page 2, la gestion globale 2021 se termine par un excédent cumulé de 623 834 € (déficit de 111 726 € en 2020 et de 320 579 € en 2019).

L'excédent s'explique par le bon résultat du budget principal, et des budgets eau, électricité et du lotissement le grand parc.

Le déficit du budget Champa Immo est lié au coût supplémentaire des cuisines aménagées (non prévues au budget) et aux dix garages qui n'ont pu être vendus.

Celui du restaurant provient de la baisse de fréquentation du self, sans doute une conséquence directe du Covid puisque la clientèle semble revenir depuis quelques mois.

Le déficit du budget lotissement les Louataux devrait être comblé cette année avec la cession de la dernière parcelle disponible (pour 52 000 €) et pour le lotissement sur Valières, il reste également des parcelles à vendre.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE

Page 4, l'évolution des dépenses réelles d'investissement et d'équipement brut sur les 10 dernières années.

Le graphique en orange retrace les dépenses d'équipement brut des dix dernières années.

L'investissement annuel moyen sur la période s'élève à 2,6 millions, avec un rebond en 2021 dû pour partie au budget Champa Immo (626 000 €) et aux grosses opérations du budget principal (lotissement la Champagnolaie, réfection du Crassier...).

M. le Maire.- En 2013, les 6,9 M€ sont dus à la Plaine de Jeux, ainsi que les gros lotissements qui ont été faits.

M. Tissot.- Page 5, le total des dépenses d'équipement brutes et le taux de réalisation.

Le taux de réalisation 2021 s'élève à 59,30 % et remonte à 81 % restes à réaliser inclus.

Le report des dépenses sur 2022 est lié à la forte reprise et à la pénurie de matériaux constatée en 2021.

Je ne rentre pas dans le détail des dépenses 2021 décalées en 2022, que vous avez pu lire sur les commentaires et dont le détail figure aux dernières pages des maquettes officielles des CA du budget ville et Champa Immo.

Pages 6 et 7, le détail des dépenses d'investissement.

Vous avez pu consulter le détail des 2 millions d'euros de dépenses d'investissement réalisées en 2021, soit plus du double de 2020.

En résumé, on a dépensé 900 000 € dans la réfection de voirie, 200 000 € pour la fin de

la viabilisation du lotissement la Champagnolaise, 140 000 € pour le renouvellement de nos véhicules, 130 000 € pour le renouvellement de matériels techniques, l'éclairage public et la video protection, 110 000 € pour la remise en état du terrain à vendre pour la future maison de retraite, 88 000 € pour l'installation d'une nouvelle serre, 85 000 € de travaux dans les bâtiments communaux, 65 000 € de matériel informatique et de copieur dans les écoles et les services municipaux...

Les services techniques n'ont pas chômé en 2021 et l'année 2022 est partie sur des chapeaux de roue avec la fin des projets 2021 et les nouvelles opérations 2022.

M. le Maire.- Actuellement, avec les différents plans de relance, il vaut mieux se focaliser sur des opérations inférieures à 100 000 € puisque nous pouvons être subventionnés à 66 %. Dès qu'une opération dépasse 100 000 €, elle n'est plus éligible. Sachant que les subventions sont aléatoires. La DETR oscille entre 20 et 40 % quand il y en a puisqu'il n'y en a pas sur tout.

Nous n'avons donc pas d'opération spectaculaire actuellement, mais nous réalisons énormément de marchés inférieurs à 100 000 €.

M. Tissot.- Page 11, le détail des recettes d'investissement réalisées (2,06 millions).

On retrouve 258 000 € de dotation (154 000 € de FCTVA et 104 000 € de taxe d'aménagement).

158 216 € de subvention cette année avec 138 421 € de subvention de l'Etat, 15 442 € pour le SIDEDEC et 4 352 € du Département.

Comme chaque année, un emprunt de 500 000 € sur 20 ans taux fixe de 0,71 % à la Banque Populaire a été signé en 2021.

Je vous rappelle que nous avons anticipé la hausse des taux, l'emprunt 2022 a été signé en janvier au taux fixe de 0,85 % sur 15 ans.

Enfin on retrouve les classiques opérations d'ordre pour 565 430,15 € (dont 394 466 € d'amortissement) et l'affectation du résultat 2020 pour 491 748,45 €.

Page 14, les dépenses réelles qui ont diminué de 143 895 €, soit une diminution de 1,75 %. Ce sont essentiellement les charges à caractère général qui ont diminué (- 227 500 €), peu d'animations, pas de Tour de France et moins de dépenses Covid.

Les charges de personnel ont augmenté de 138 874 €, le chapitre 65 a diminué de 64 830 € (diminution de la subvention d'équilibre du restaurant), les charges financières ont également diminué de 17 500 €.

Nous avons réussi à bien maîtriser les dépenses de fonctionnement en 2021, mais je pense que la quasi-totalité des chapitres sera en forte augmentation en 2022 (chapitre 011 pour les fluides et l'inflation, chapitre 012 pour l'augmentation du point d'indice notamment).

Page 18, les frais de personnel ventilés par services.

Les charges de personnel ont augmenté de 4,4 % sur 3 ans et de 283 000 € par rapport à 2019.

En 2022, 4 625 000 € ont été inscrits au budget et nous allons ajouter 210 000 € en DM1, soit un total de 4 835 000 €.

Avec l'augmentation probable du point d'indice en juillet et les diverses mesures catégorielles, on va arriver rapidement à 5 M€.

Cette augmentation aura un impact sur la marge d'autofinancement à venir, si on y ajoute une inflation à plus de 5 % et des prix de l'énergie au plus haut, les économies annoncées sur les dotations d'Etat et, dans une moindre mesure, la hausse des taux d'intérêt.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

M. le Maire.- Il s'agit ici d'une nouvelle présentation par service. On a le coût de la main-d'œuvre par service, sachant qu'il y a des rentrées dans certains services, à l'école de musique, par exemple, avec les inscriptions.

M. Tissot.- En 2022, on pourra faire un comparatif, avec une présentation la plus claire

possible.

Page 22 et 23, les renseignements sur la dette.

Page 22, l'annuité diminue de 42 253 € par rapport à 2020.

C'est la dernière année où l'annuité diminue, celle-ci devrait osciller entre 900 000 et 950 000 € durant le mandat.

M. le Maire.- Nous retrouverons un pouvoir d'investissement à la fin du mandat, avec une baisse de l'annuité intéressante. Ceci parce qu'il n'y a pas de prêt qui s'arrête.

M. Tissot.- Page 21, le taux d'endettement se réduit (79 % contre 81 % en 2020).

L'endettement par habitant diminue légèrement (901 € contre 928 € en 2020), mais reste malgré tout supérieur au taux moyen (73 %) des communes de 5 à 10 000 habitants.

Le ratio reste cependant assez imprécis puisqu'en général, les communes de 5 000 habitants ont des taux plus bas et celles de 10 000 habitants des taux plus élevés.

Le ratio d'endettement fait apparaître une situation plutôt saine avec une durée de 5,4 ans en baisse sensible par rapport à 2020 (diminution de l'épargne brute liée à l'effet covid).

M. le Maire.- Ce qui signifie que si nous arrêtons complètement d'investir et qu'on mettait tout notre excédent pour rembourser la dette, ce serait remboursé en 5,4 ans. C'est donc un endettement très faible.

M. Tissot.- Il y a des communes qui oscillent entre 13 et 15 ans, c'est donc autre chose.

Nous avons pu maintenir l'endettement de la ville à un niveau raisonnable, en limitant l'emprunt à 500 000 €, malgré les taux bas historiques des dernières années (qui auraient pu inciter à emprunter plus).

En maintenant un emprunt annuel à 500 000 €, l'annuité diminuera à partir de 2027, au début du prochain mandat.

Pages 25 et 26, le détail des recettes de fonctionnement par chapitre.

Nous avons encaissé 400 000 € de plus que prévu au BP 2021, en voici le résumé par chapitre.

Chapitre 70 revenus de gestion courante : + 63 000 € par rapport aux estimations

Plus de vente de bois que prévu (+37 000 €), de concession cimetière (+ 7 300 €), de recettes à Champa Loisirs et à l'école de musique (+ 9 000 €), de remboursement de personnel des budgets annexes (+14 000 €).

Chapitre 731 fiscalités locales : + 154 000 € par rapport aux prévisions

On a perçu 19 000 € de plus que prévu en taxe foncière, et l'Etat compense bien, pour le moment, la suppression de la part communale de TH.

Forte augmentation des droits de mutations : + 108 000 € et rebond de la taxe sur l'électricité (+ 32 000 €).

Chapitre 74 dotations et participation : + 82 000 € par rapport au BP

+35 000 € sur la dotation de solidarité rurale, +31 000 € sur les subventions d'Etat (Covid) et +37 000 € de subvention CAF, -15 000 € de participation des communes au fonctionnement des écoles...

Chapitre 75 autres produits de gestion courante : + 47 000 € par rapport au BP.

+8 500 € en loyers (location oppidum base de la roche) et +38 000 € dans les divers remboursements (assurances, vente de matériels...).

Pour conclure sur les recettes de fonctionnement, la fiscalité reste dynamique et l'Etat compense bien la suppression de la TH.

En étudiant les tableaux récapitulatifs de fiscalité transmis par la DDFIP, on s'est aperçu que l'attractivité de Champagnole avait également des conséquences sur le nombre de résidences secondaires puisque les bases des résidences secondaires ont augmenté de 115 000 € de 2021 à 2022, soit 16 % d'augmentation et 12 300 € de recettes supplémentaires.

Je vous rappelle que la commune continue à percevoir la TH sur les résidences secondaires.

Page 28, la répartition de la masse fiscale sur les dix dernières années.
Le produit fiscal a augmenté de 600 000 € en 10 ans sans augmentation des taux.

M. le Maire.- Donc en augmentant uniquement les bases. C'est principalement dû au développement industriel et commercial, ainsi qu'aux maisons qui se construisent à Champagnole, sachant que celui qui construit a deux années d'exonération de taxe foncière. On les laisse terminer leur maison avant de les taxer.

M. Tissot.- Sur les 3 765 755 € en 2021, 47 % sont des allocations compensatrices versées par l'Etat. Il faut se rappeler que nous avons eu des problèmes, il y a quelques années, avec la baisse des dotations.

Le Conseil municipal n'a donc la main que sur la moitié des ressources fiscales.

Tant que l'Etat maintient les compensations au niveau des recettes perdues, tout va bien.

Page 30, les dépenses ont diminué de 24 % par rapport à 2019, pour partie à cause de reports de factures 2018 en 2019 pour le gaz et l'électricité et par la mise en place du forage au complexe sportif (on n'utilise plus l'eau du réseau pour l'arrosage des terrains).

L'an prochain, la hausse sera conséquente.

Page 31, les résultats financiers de la forêt communale depuis 10 ans.

Le résultat est redevenu positif avec 82 € de recettes à l'hectare et reste dans la moyenne des 10 dernières années.

Un petit point sur la forêt. J'ai assisté hier à la fin de vente qui avait lieu à l'Oppidum. La forêt a vu +30 à +35 % d'augmentation pour les prix de vente. Il y a une montée des prix et il y a aussi les Vosgiens qui viennent. Ils ont probablement épuisé ce qu'ils avaient chez eux. Ceci a dynamisé le marché, ce qui est plutôt favorable, sachant que les prix devraient rester sur les mêmes bases à l'automne.

Si vous n'avez pas de question, je vous propose de passer aux budgets annexes.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU

Page 32, des commentaires la gestion 2021 du service a été synthétisée.

La gestion 2021 du service de l'eau s'est terminée avec un excédent de 93 036 € (excédent de 3 552 € en 2020).

10 367 € de travaux en 2021 dont la rénovation du réseau d'eau rue de la liberté.

L'excédent 2021 servira à financer les travaux sur le réseau de la rue d'Ain.

Pas de commentaire particulier sur la gestion 2021, avec des ventes d'eau conformes aux années précédentes.

Je rappelle que nous dépensons tout ce que nous encaissons en investissement.

M. le Maire.- Tout à fait. Il n'y a pas d'emprunt sur le budget eau et nous n'avons pas augmenté le tarif depuis 2000.

M. Laithier.- Depuis la construction de la station d'épuration.

M. le Maire.- Et nous n'avons pas l'intention de l'augmenter.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

M. Tissot.- Page 33, les tableaux de production pour l'année 2021.

L'année 2021 s'est terminée avec un déficit d'investissement de 40 530,62 € et un excédent de fonctionnement de 103 079,65 €, soit un résultat global de 62 549,03 € (128 263,03 € en 2020).

Les 62 549,03 € disponibles seront affectés à hauteur de 20 000 € pour compléter les prévisions insuffisantes pour le paiement de l'impôt société et le solde sera inscrit en dépenses d'investissement pour financer des travaux à venir.

M. le Maire.- On essaie, tous les ans, d'équiper une de nos toitures communales en panneaux photovoltaïque. Nous avons déjà cinq sites de production d'électricité de photovoltaïque.

Il y a quelques travaux à faire sur le barrage sur le dégrilleur. On avait gardé 40 000 € dans les travaux divers d'investissement.

M. Tissot.- 2021 est dans la moyenne des deux dernières années avec 200 282 € de recettes (190 051 € en 2020 et 215 979 € en 2019).

En section d'investissement, on retrouve 40 082,61 € pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture des cours de tennis et 38 292,53 € pour des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école du Boulevard.

Les deux centrales sont rentrées en production et les premières recettes seront comptabilisées en 2022.

Pour information, le prix d'achat du kWh n'est pas encore connu.

En section de fonctionnement, les dépenses sont similaires aux années précédentes, avec l'impact du contrôle fiscal réalisé en 2020.

Nous avons payé 33 220 € de CFE en 2021.

Concernant les recettes, on retrouve la répartition habituelle des recettes, soit un peu moins de 10 % pour la vente d'électricité des trois centrales photovoltaïques et le reste pour la centrale hydraulique.

On peut noter qu'en KWh, la production est de 97 % pour le barrage et 3 % pour les toitures.

M. le Maire.- La différence des tarifs est à noter.

Avec celui qu'on a fait en 2011 sur l'ancien LEP, on vend 67,467 le KWh et c'est tombé maintenant à 16. Il faut toutefois reconnaître que les installations coûtent beaucoup moins cher qu'à l'époque et que le rendement des panneaux photovoltaïque est bien supérieur.

M. Tissot.- Si on ne veut pas trop payer d'impôts société, il faut investir régulièrement.

M. le Maire.- En avril, malgré l'absence de prix et le fait que ce soit le tarif d'été qui est le moins cher, nous avons tout de même fait 10 000 € à la turbine de la base de la roche. La turbine fonctionne mieux quand l'eau est un peu au-dessus du niveau du barrage. S'il y a trop d'eau, cela monte le niveau de la rivière et freine la sortie de l'eau au canal de sortie. On n'a donc pas forcément le même rendement que lorsque le niveau de l'eau est à peine plus bas.

Sur les mois d'hiver, on peut monter à 30 000 €.

M. Tissot.- Si cela avait été le tarif hiver, nous aurions été à 22 000 €. C'est donc étonnant puisqu'il n'a pas plu.

Y a-t-il d'autres questions concernant la régie électricité ? (*Néant*).

COMPTE ADMINISTRATIF DU RESTAURANT MUNICIPAL

Page 34, le détail des repas produits en 2021.

La gestion 2021 du restaurant municipal s'est terminée par un excédent d'investissement de 3 220,85 € et un déficit de fonctionnement de 23 835,24 €, soit un déficit net global de 20 614,39 €.

L'an passé, nous avons pu apurer en totalité le déficit 2020 sur l'année 2020.

En 2021, nous ne l'avons pas fait et il faudra donc apurer le déficit 2021 par une subvention d'équilibre du budget principal.

Sans rentrer dans les détails, on constate que si la situation s'est un peu améliorée par rapport à 2020 (déficit de 126 655 € en 2020 et de 96 414 € en 2021), c'est plus au niveau des repas scolaires et du portage, le self étant toujours en forte diminution.

En 2022, la tendance semble enfin s'inverser.

M. le Maire.- C'est reparti à la hausse et c'est bien stable.

M. Tissot.- Y a-t-il d'autres questions concernant le restaurant municipal ? (*Néant*).

COMPTE ADMINISTRATIF DE CHAMPA IMMO

La gestion 2021 du budget annexe Champa Immo s'est terminée par un déficit de 183 551,53 € (déficit de 173 031,51 € en 2020).

La section de fonctionnement est à zéro suite au versement de la subvention d'équilibre de 668,45 € versée par le budget principal.

Le déficit sera comblé par l'inscription d'une subvention d'équilibre du budget principal pour 135 551,53 € et par l'inscription de la vente de 4 garages pour 48 000 € (nous n'avions pu reporter la vente que de 6 garages en restes à réaliser, car seuls 6 compromis sur 10 avaient été signés en 2021).

M. le Maire.- Il y a aussi l'augmentation des prix. Au départ, il était prévu de louer les appartements de la réfection de la trésorerie dès septembre. Après, c'est passé à décembre. Ils ont finalement été loués mi-mars.

Nous avons également eu de grosses augmentations concernant les matériaux.

Nous avons refusé la subvention de 120 000 € de la Région qui nous plafonnait les loyers. Nous nous serions ainsi retrouvés avec des loyers inférieurs à ceux de l'office HLM. Ce qui fait qu'à terme, nous aurions perdu de l'argent. Les loyers tournent autour de 450 €, sachant que ce sont de petits F2 très confortables, très bien isolés, avec ascenseur.

M. Tissot.- Cependant, le budget Champa Immo étant géré comme un service public administratif, il sera possible de reverser un éventuel excédent au budget principal dans les années à venir.

En dépenses d'investissement, 626 047,19 € ont été dépensés dont 543 579,40 € pour les logements de la trésorerie, 69 313,09 € pour la construction des 20 garages de la troisième tranche, 8 144,74 € de travaux à la maison du cimetière et 5 009,96 € pour le remplacement des deux chaudières des logements de l'Oppidum.

En recettes d'investissement, on retrouve le prêt complémentaire de 120 000 € (taux fixe de 0,71 % sur 20 ans), les amortissements pour 32 864 € et l'encaissement de caution pour 560 €.

En dépenses de fonctionnement, peu de changement par rapport à l'an passé, les dépenses sont récurrentes (chauffage assurance électricité taxes foncières...) d'une année à l'autre.

En recettes de fonctionnement, on note 47 183 € de loyer et de remboursement de charges et 11 590 € de subvention d'équilibre.

Je vous fais juste un point rapide sur les 6 appartements de l'ancienne trésorerie.

Les premiers loyers du bâtiment de la trésorerie ont été encaissés en février 2022 et les 6 logements sont loués.

Le remboursement de l'annuité des 2 emprunts s'élève à 30 702 € et le montant annuel des loyers des 6 logements à 42 000 €, donc l'opération est viable, même en tenant compte des taxes foncières à venir.

La commission des finances a estimé néanmoins nécessaire de faire une pause pour des gros investissements sur ce budget jusqu'à ce qu'il ait atteint son rythme de croisière.

COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS

Lotissement Les Louataux :

La vente de la dernière parcelle disponible est en cours de signature pour 52 000 €, déduction faite du déficit reporté de 15 245,15 €, le résultat net de clôture s'élèverait à un excédent de 36 754,85 €.

Le budget sera clôturé en cours d'année par une délibération du conseil.

Lotissement Le Grand Parc :

Il reste deux parcelles à vendre en 2022 (les deux sont réservées pour un total de

220 000 €).

Une nouvelle extension est envisagée en 2022 ou 2023, mais le budget sera obligatoirement excédentaire.

Lotissement Sur Valieres :

Les travaux de viabilisation supplémentaires (partage d'un lot) et la vente des parcelles disponibles ne devrait pas permettre la clôture du budget en 2022 mais plutôt en 2023.

M. le Maire.- Une petite précision Sur Valières. Il nous restait une parcelle de 5 444 m² à vendre, que nous avons partagée en 6 lots. Un investisseur pontissalien était intéressé, puis il ne l'était plus. On a alors décidé de la diviser et de la vendre.

En fait, il va y avoir trois maisons sur des parcelles individuelles. Sur les trois autres parcelles, il y en a une où il y aura trois maisons et deux où il y en aura deux. Ce sera du collectif en bande, donc des maisons jumelées. Ce qui fait que sur cette parcelle de 5 444 m², il y aura 10 maisons en tout. C'est donc vraiment optimisé, avec 10 taxes foncières dans 2 ans.

Ce lot était destiné à de la massification, c'est donc exactement ce qui va se faire, avec trois lots qui approchent tout de même les 900 m² avec des maisons individuelles. Ce sont là des investisseurs champagnolais.

Le projet est fait, il est passé en commission d'urbanisme lundi dernier.

Initialement, on avait 64 parcelles, mais on en avait prévu 72 en se disant que certains allaient diviser. Certains investisseurs construisent pour revendre des lots, généralement avec des maisons jumelées. On n'atteindra donc pas les 72.

On a déjà passé en Conseil une autre parcelle dans le même goût, avec quatre parcelles.

Sur les deux parcelles « investisseur », nous allons sortir 14 maisons.

M. Tissot.- J'ai terminé mes explications et suis à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations.

Nous allons maintenant procéder aux votes des 8 comptes administratifs 2021.

Comme le précise l'article L2121.14 du Code général des collectivités locales, « le Maire doit se retirer au moment du vote ».

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir quitter la salle.

(M. le Maire sort de la salle du Conseil).

Compte administratif du budget général :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

Compte administratif du service de l'eau :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

Compte administratif de la régie municipale de production d'électricité :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

Compte administratif du restaurant municipal :

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité).
Je vous remercie.

Compte administratif du budget Champa Immo :
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité).
Je vous remercie.

Compte administratif du lotissement Les Louataux :
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité).
Je vous remercie.

Compte administratif du lotissement Le Grand Parc :
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité).
Je vous remercie.

Compte administratif du lotissement Sur Valieres :
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité).
Je vous remercie.

J'invite Monsieur le Maire à nous rejoindre afin de poursuivre l'ordre du jour.

(M. le Maire reprend sa place dans la salle du Conseil).

M. Tissot.- Monsieur le Maire, le conseil a exprimé un "oui" franc et massif.
Nous allons poursuivre l'examen des dossiers en poursuivant l'ordre du jour avec le rapport 13 concernant l'affectation des résultats 2021.

13. Affectation des résultats

M. Tissot.- "Après avis favorable de la commission des finances réunie le 9 mai dernier, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les affectations des résultats suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA VILLE

. Affectation des résultats:

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation cumulé de	1 428 244,94 €
- un déficit d'investissement cumulé (restes à réaliser compris) de	484 914,55 €

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) :	484 914.55 €
- solde disponible :	943 330.39 €
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) :	0.00 €
- report à l'excédent antérieur reporté (art 002) :	943 330.39 €
- solde d'exécution d'investissement reporté (art 001) :	888 895.47 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET RÉGIE ÉLECTRICITÉ

Affectation des résultats:

Le compte administratif fait apparaître:

- un excédent d'exploitation cumulé de	103 079.65 €
- un déficit d'investissement cumulé de	40 530.62 €

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) :	40 530.62 €
- solde disponible :	62 549.03 €
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) :	0.00 €
- report à l'excédent antérieur reporté (art 002) :	62 549.03 €
- solde d'exécution d'investissement reporté (art 001) :	40 530.62 €

M. le Maire.- Pourquoi y a-t-il deux fois 40 530 € ? Comme on apure, il ne devrait plus exister.

M. Tissot.- On les change de compte. C'est pour la présentation.

M. le Maire.- Ce qui est important, c'est le solde disponible de 62 549,03 €.

M. Tissot.- Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

14. Décisions modificatives n° 1/2022

M. Tissot.- "Il est nécessaire d'établir huit décisions modificatives afin d'intégrer les résultats 2021 et les « restes à réaliser » dans les budgets primitifs 2022 : budget général et budgets annexes.

Le document détaillé est ci-annexé.

La commission des Finances réunie le 9 mai dernier a émis un avis favorable."

On va vous les commenter avant de la voter.

le plus gros, le budget principal : intégration des restes à réaliser 2020 et résultat 2020.

En orange : reprise des résultats 2021 en dépense pour 1 087 471,08 € et en recette pour 1 491 452 €.

En bleu : le déficit d'investissement reporté en dépense et l'affectation du résultat en recettes.

2^{ème} page, qui est importante, en bleu : le report de l'excédent 2021 disponible.

En vert : l'utilisation de l'excédent disponible soit 943 330,39 €

En gris : une ouverture de crédit de 120 000 € pour le remboursement des travaux d'assainissement effectués par la ville pour le compte de la ComCom rue d'Ain, inscription d'une

subvention de la DRAC pour la restauration d'un tableau et correction d'une imputation erronée.

M. le Maire.- Comme c'est la ComCom, en tant que maître d'ouvrage, qui paie l'assainissement, nous n'allons pas faire deux marchés. Nous avons donc conventionné avec la ComCom et c'est la commune qui s'occupe de tout. Elle paiera l'entreprise et sera ensuite remboursée. Ceci ne coûte donc rien à la commune, mais nous devons avoir une ligne dépense et une ligne recette.

M. Tissot.- En vert, en bas, vous avez 210 000 € pour la rémunération des personnels. On s'est servi de l'excédent pour provisionner pour 2022.

On retrouve la subvention d'équilibre au budget restaurant pour 23 535 €, la subvention de Champa Immo.

Les 14 000 €, ce sont les dépenses imprévues, qu'on met donc de côté.

Il y a un titre annulé sur l'exercice antérieur. C'est de l'argent qu'on avait touché, mais qu'on devait.

M. le Maire.- Une chose importante également au chapitre 10, emprunt complémentaire : -321 835 €.

Lorsque nous avons voté le budget principal, en décembre, on avait voté un emprunt de 500 000 € et un autre de 321 835 € qu'on ne ferait pas et qu'on compenserait par l'excédent du compte administratif, ceci afin de pouvoir demander la subvention qui allait en face. Tout était donc prévu, c'est-à-dire les investissements supplémentaires qui allaient tomber. Nous savons qu'il y a tous les ans un excédent. Ce qui ne sera probablement plus le cas l'année prochaine avec ce qui nous attend avec le gaz et l'électricité.

L'excédent est donc un peu petit à la fin, mais sachant que cet emprunt, nous ne le ferons pas.

M. Tissot.- La discussion est ouverte par rapport à ce que nous avons fait, par exemple le remplacement de la chaudière des ateliers. Cette chaudière au fuel était arrivée à bout de course.

M. le Maire.- Il s'agit d'une vieille chaudière au fuel qui est morte. Nous avons regardé pour mettre une chaufferie bois. Il fallait compter 350 000 à 400 000 €. Même s'il y a des subventions, cela reste de l'argent public.

Nous avons donc décidé d'adopter un système à pellets, ce qui n'est pas extrêmement énergivore. Mis à part les bureaux, le restant est chauffé en hors gel, donc entre 5 et 10 degrés l'hiver. Pour les serres, c'est pareil, cela ne se chauffe pas toute l'année.

Nous allons donc mettre un silo à pellets au-dessus, ce qui représente une dépense de 50 000 €. Cela me semble beaucoup plus raisonnable.

M. Tissot.- Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*).

M. le Maire.- Concernant le personnel, nous avons mis 210 000 € pour tenir compte de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires qui devrait arriver en juillet, mais nous ne savons toujours pas de combien ce sera. Entre 3 et 3,5 % semble-t-il.

J'ai connu la fonction publique avec la catégorie D. Celle-ci a été mangée par le SMIC et c'est le bas de la catégorie C qui est en train de se faire pousser par le SMIC. Ils augmentent donc artificiellement les indices, ce qui n'est pas brillant.

Nous espérons que ces 210 000 € suffiront, sachant que nous n'en avons aucune idée lorsque nous avons fait le budget, en décembre.

M. Tissot.- Y a-t-il d'autres questions concernant le budget principal et les décisions modificatives ? (*Néant*).

Je vais passer au budget eau.

Reprise des résultats 2021 avec en recettes d'investissement à l'article 001 l'excédent reporté (50 472,17) équilibré par l'inscription de travaux au compte 2315

En section de fonctionnement, inscription de l'excédent de fonctionnement à l'article 002 en recette de fonctionnement équilibré par le virement à la section d'investissement à l'article 023.
Ce sont des manipulations comptables.

Régie électrique, intégration des résultats 2021.

Le déficit d'investissement est repris à l'article 002 en dépense d'investissement pour 40 530,62 €. Il est équilibré par l'affectation du résultat en recette au compte 1068.

L'excédent de fonctionnement (62 549,03 €) est repris à l'article 002 en recette de fonctionnement, il est équilibré par un virement de 42 549,03 € à la section d'investissement pour financer des travaux à venir et par une augmentation de 20 000 € des crédits destinés à payer l'impôt société 2022 (la Cogef a réactualisé le montant de l'IS à payer, les prévisions du BP étaient insuffisantes).

Le budget restaurant municipal, intégration des résultats 2021

L'excédent d'investissement est repris à l'article 001 en recette d'investissement pour 3 220,95 €, il est équilibré par l'inscription d'une somme identique au compte 2188.

Le déficit de fonctionnement est inscrit à l'article 002 en dépense de fonctionnement qui est équilibré par l'inscription d'une recette identique au compte 75822 (subvention d'équilibre du budget principal), on retrouve bien la dépense sur la DM du budget principal.

Y a-t-il d'autres questions par rapport à cela ? (*Néant*).

Budget Champa Immo, intégration des restes à réaliser 2021 et des résultats 2021.

Reprise des résultats 2021 avec un déficit d'investissement reporté de 123 367,83 € à l'article 001.

En orange : Intégration des restes à réaliser 2021 (288 183,70 € en dépense et 228 000 en recettes)

Surligné en vert : inscription de 135 551,53 € en recettes de fonctionnement à l'article 75822 (subvention d'équilibre du budget principal qu'on retrouve bien en dépense de fonctionnement sur la DM du budget général) et de la vente de 4 garages à l'article 024 pour 48 000 € pour équilibrer le déficit d'investissement de 183 551,53 €

Pour les budgets des lotissements, rien d'extraordinaire :

Intégration des résultats 2021 et ouverture de crédit pour les opérations de stock.

Y a-t-il d'autres questions par rapport à cela ? (*Néant*).

S'il n'y a pas de question, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les décisions modificatives n° 1/2022 du budget général et des 7 budgets annexes (eau potable, régie de production d'électricité, restaurant municipal, Champa-Immo, lotissement « le Grand Parc », lotissement « les Louaitaux » et lotissement « Sur Valières »."

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

Ce qu'il faut retenir, c'est que 2021 a finalement été un bon budget malgré le contexte.

15. Bilan des acquisitions et cessions immobilières

M. Tissot.- "L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

- Montant des acquisitions 2021 : 0.00 €
- Montant des cessions 2020 : 360 919,67 €

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune pour l'année 2021."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Il n'y a pas de vote.

16. Garantie de deux emprunts de La Maison Pour Tous

M. Tissot.- "Par courrier du 11 avril 2022, la coopérative d'HLM La Maison Pour Tous a sollicité la garantie à hauteur de 50 % (le Conseil Départemental garantissant les 50 % complémentaires) d'un emprunt de 2 536 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cet emprunt étant destiné au financement de la réhabilitation BBC de 78 logements dans les immeubles « les Platanes », « les Tilleuls » et « les Peupliers 1 et 2 ».

Par arrêté d'emprunt en date du 25 mars 2022, le Directeur général de La Maison Pour Tous a été habilité à souscrire cet emprunt composé de 2 lignes de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il est donc proposé au Conseil municipal, après avis favorable de la commission des finances du 9 mai dernier, de garantir à hauteur de 50 % le prêt dont le contrat est joint en annexe selon les conditions générales."

M. le Maire.- Chacun les aura lues avant de venir.

M. Tissot.- Vous avez les trois articles sous les yeux.

M. le Maire.- On a déjà voté cela et c'est toujours la même chose.

Quand La Maison Pour Tous fait un emprunt, quel que soit le lieu où cet investissement est fait, la commune couvre l'emprunt.

Là, nous couvrons à hauteur de 50 %, je ne sais pas pourquoi.

M. Dussouillez.- C'est le Département qui couvre l'autre moitié.

M. le Maire.- Nous n'avons jamais eu à rembourser un seul emprunt pour l'office HLM qui fonctionne très bien. C'est la loi qui dit que nous devons couvrir les emprunts. Nous allons donc vous faire grâce de la lecture des différents articles auxquels vous êtes habitués.

M. Tissot.- "Vous voudrez bien approuver la garantie d'emprunt de la coopérative d'HLM La Maison Pour Tous selon les conditions énoncées ci-avant, et autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

Toujours pour La Maison Pour Tous :

« Par courrier du 11 avril 2022, la coopérative d'HLM La Maison Pour Tous a sollicité la garantie à hauteur de 50 % (le Conseil Départemental garantissant les 50 % complémentaires) d'un emprunt de 228 388 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cet emprunt étant destiné au financement de l'aménagement de 7 logements PMR en rez-de-chaussée dans le quartier des Combettes dans les Tilleuls (4 logements) » et « les Peupliers 1

et 2 (3 logements) ».

Par arrêté d'emprunt en date du 25 mars 2022, le Directeur général de La Maison Pour Tous a été habilité à souscrire cet emprunt composé de 2 lignes de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il est donc proposé au Conseil municipal, après avis favorable de la commission des finances du 9 mai dernier, de bien garantir à hauteur de 50 % le prêt dont le contrat est joint en annexe selon les conditions suivantes."

Donc les articles 1, 2 et 3 que vous avez sous les yeux.

M. le Maire.- Si vous êtes passés aux Combettes, vous avez dû voir que c'était en travaux. Le bâtiment a été vidé en 1988 et maintenant nous refaisons des logements. Comme quoi, la vérité du jour n'est pas forcément celle du lendemain.

Ce sont ici des logements pour personnes à mobilité réduite puisque c'est en rez-de-chaussée, sachant qu'il y avait un gros besoin.

M. Dussouillez.- Suivront des ascenseurs auxquels nous participerons, puis les intérieurs (salles de bain, cuisines).

M. le Maire.- Pour les ascenseurs, nous attribuerons une subvention de 5 000 € par étage.

M. Tissot.- "Vous voudrez bien approuver la garantie d'emprunt de la coopérative d'HLM La Maison Pour Tous selon les conditions énoncées ci-avant, et autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

Pour information, le total des emprunts garantis à La Maison Pour Tous par la ville est de 8 232 162 €.

M. le Maire.- Merci Pascal.

Je passe la parole à Ghislaine.

17. Subvention au CCAS

Mme Benoit.- "Le Centre Communal d'Action Sociale de Champagnole gère la résidence André Socié.

Il a été très difficile de faire fonctionner le chauffage cet hiver dans ce bâtiment. Il s'avère que les deux chaudières doivent être remplacées cet été, avant la prochaine saison de chauffe.

Le C.C.A.S., maître d'ouvrage, confie les travaux à l'entreprise C.S.T.I., pour un montant total de 83 855,39 € H.T.

Il est proposé que la ville participe au financement de l'opération à hauteur de 1 000 €. Cette participation extérieure va permettre au C.C.A.S. de solliciter une subvention auprès de la CARSAT Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre du Plan d'Aide à l'Investissement, à hauteur de 60 % du montant H.T., soit 60 379,88 €.

Le plan de financement est donc le suivant :

Nature des travaux	Prestataire	Coût H.T.	Coût T.T.C.
Remplacement des 2 chaudières	CSTI	83 855,39 €	100 626,47 €
	Total	83 855,39 €	100 626,47 €

Financement	Plan d'Aide à l'Investissement CARSAT (60 % Coût total HT)	60 375,88 €
	Ville de Champagnole	1 000,00 €
	CCAS (emprunt)	39 250,59 €

Vous voudrez bien approuver ce plan de financement et la participation de la ville de Champagnole à hauteur de 1 000 € dans le cadre du remplacement de chaudières à la résidence André Socié par le C.C.A.S. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

En février dernier, le chauffage est tombé en panne. C'est un système collectif composé de deux chaudières. Quand l'une des deux tombe en panne, l'autre prend le relais et elles fonctionnent chacune 2 à 3 jours. Elles ont ainsi à peu près le même temps de fonctionnement par rapport à l'usure.

Là, tout est tombé en panne. On a fait du rafistolage avec la société CSTI et les services techniques. Maintenant, il faut remplacer le système de chaudière.

Dans un premier temps, on s'est adressé à la CARSAT par le biais d'une demande de subvention. Ils nous ont proposé le financement de 50 %. Et puis il est arrivé cette demande de cofinancement pour la subvention à 60 %, mais à condition que la ville cofinance.

Ce qui nous fait tout de même gagner 10 % du montant de la facture par le biais de ce cofinancement.

M. le Maire.- Cela fait partie des mystères de la vie publique. La CARSAT finance à 50 % s'il y a un cofinanceur, sachant que nous couvrons déjà le déficit du CCAS qui est communal. Il nous faut cependant un vote.

Nous avons donc décidé de mettre 1 000 €, ce qui leur convient, pour qu'il y ait un autre financeur et qu'ils montent leur subvention à 60 %.

Mme Benoit.- Y a-t-il des questions ?

M. Vuillermoz.- Quand il y a eu la restructuration du foyer Socié, cela n'avait pas été changé ?

Mme Benoit.- Non. Ces chaudières n'avaient que 13 ou 14 ans.

M. le Maire.- Les travaux datent de 2014-2015, puisque nous avons fermé le foyer de la gare en décembre 2015. Elles ont donc encore tourné 7 ans.

Mme Benoit.- Et nous avons pu retrouver rapidement une pièce.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Je mets au vote :

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Ghislaine.

DIXIÈME COMMISSION : JEUNESSE, ÉVÉNEMENTIEL

18. Bourse BAFA : modification des critères d'éligibilité

M. le Maire.- En l'absence de Pascal Grenier, David Dussouillez va nous parler de jeunesse et d'événementiel.

M. Dussouillez.- "Dans quelques mois, va être célébré le 50ème anniversaire du BAFA, Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur. Cela reste le diplôme de référence pour cette fonction.

Toutefois, il est constaté depuis plusieurs années une pénurie de personnel dans toute la France pour le secteur de l'encadrement périscolaire et extrascolaire.

Pour l'année 2021-2022, 50 000 postes étaient non pourvus ou à pourvoir.

Entre 2011 et 2019, le nombre de BAFA délivrés par an a été réduit de 20 %.

La crise sanitaire a renforcé cette pénurie, mais la perte d'attractivité a des sources plus profondes : les jeunes se détournent de ces métiers qui leur semblent intéressants mais peu valorisés, peu rémunérés, avec des temps de travail morcelés et manquant de perspectives d'évolution.

Ce secteur demeure pourtant essentiel pour les familles.

L'État a pris un certain nombre de mesures, telles que le raccourcissement du délai d'obtention du BAFA, la valorisation des compétences, une aide financière, et également l'abaissement à 16 ans (au lieu de 17) de l'âge minimum d'entrée en formation.

La ville de Champagnole est confrontée aux mêmes difficultés que celles recensées au niveau national. C'est d'ailleurs pourquoi il avait été créé il y a plusieurs années le dispositif des bourses BAFA.

À ce sujet, il convient de modifier notre règlement, notamment les conditions d'éligibilité et afin de se caler sur les nouvelles règles nationales, d'abaisser également l'âge minimum à 16 ans.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification du règlement concernant les bourses BAFA selon les conditions susvisées.

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Pour rappel concernant le dispositif des bourses BAFA, la ville prenait des jeunes qui le souhaitaient en bourse BAFA et leur finançait le diplôme. En contrepartie, le jeune faisait des heures à Champa Loisirs pour compenser le montant financier pris en charge par la ville.

Il s'agit ici d'une première mesure prise par l'Etat consistant à abaisser de 17 à 16 ans l'âge requis pour essayer d'avoir le plus de jeunes possible.

Nous garderons le dispositif mis en œuvre concernant les Champagnolais et le financement de ces bourses BAFA. Dans quelque temps, l'Etat mettra un nouveau dispositif de financement qui pourrait nous permettre d'accueillir des jeunes du secteur de Champagnole afin de leur faire bénéficier de ce financement. Nous aurons notre financement pour les Champagnolais et un autre financement pour les hors-Champagnole. Ce qui permettra peut-être de pallier au manque d'animateur que nous pouvons rencontrer quelquefois à Champa Loisirs.

Mme Delacroix.- Pour cet été ?

M. Dussouillez.- Nous n'avons pas encore le dispositif de financement. Nous votons l'âge ce soir.

M. Cuevas.- Il est tout de même un peu bizarre qu'on nous fasse voter cela puisqu'on ne peut pas se soustraire à une loi.

M. Dussouillez.- Quand nous avons créé les bourses BAFA, c'était un règlement

municipal. On s'était donc calqué sur l'âge de 17 ans et nous adaptons le règlement.

M. le Maire.- C'est pour la bourse.

M. Cuevas.- À partir du moment où il y a une loi, on est obligé d'y passer.

M. Dussouillez.- Toutes les communes ne financent pas, comme nous le faisons, les bourses BAFA pour les jeunes. Là, nous parlons du règlement intérieur de la bourse BAFA et pas du BAFA en lui-même.

Est-ce que vous avez d'autres remarques ? (*Néant*).

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci David.

ONZIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT DURABLE

19. Contexte énergétique et ses conséquences

M. le Maire.- Nous avons eu une réunion il n'y a pas longtemps. Je vais vous rappeler quelques chiffres qui sont importants concernant les dépenses d'énergie.

La dépense d'énergie réalisée au CA 21 est de 529 000 €. Au BP 2022, il est prévu 759 000 €. Estimation 2023 : 1 100 000 €. Ceci dans l'état actuel des choses, c'est-à-dire si nous ne changeons rien. Quand je vois ces chiffres, je me dis que nous allons changer certaines choses.

Nous avons été prévenus dès cet automne par notre centrale d'achat puisque nous sommes sur des marchés groupés gérés par l'équivalent du Sidede de la Nièvre qui collecte les achats au niveau national. Nous adhérons à leur système d'achat parce qu'en tant que ville, comme nous sommes un gros consommateur aussi bien d'électricité que de gaz, nous n'avons pas droit aux tarifs réglementés tels que les particuliers. Pour nous, c'est suivant le cours du marché.

Pour le gaz dans un premier temps, on nous a dit que cela allait doubler en 2022.

Pour le gaz, on avait 150 000 € au CA 2021. C'était cher mais on s'en sortait. Au PB, nous avons prévu 335 000 € parce que notre centrale d'achat nous a prévenus que cela allait être multiplié par 2, en gros, en 2022.

Pour le fioul, le carburant : 86 000 / 94 000 et 100 000 €. C'est l'augmentation du prix du fuel ; vous êtes tous au courant de ce qui se passe avec l'essence.

Le pompon avec l'électricité ! Réalisé au CA 2021 : 291 000 €, prévu au BP 22 : 328 000 € parce qu'on nous avait annoncé 10 % d'augmentation sur 2022. Maintenant, on nous dit déjà que l'estimation sera multipliée par 2 en 2023 par rapport à 2022.

Je vous rappelle que le prix de l'électricité est annexé sur le prix des énergies fossiles.

Je vous rappelle aussi le contexte national. Nous avons des centrales nucléaires, avec 56 réacteurs dont 24 étaient arrêtés. Je crois que nous sommes maintenant à 27, avec encore un qu'ils ont dû arrêter aujourd'hui.

M. Laithier.- Hier, on était à 27 à l'arrêt.

M. le Maire.- Je crois qu'il y en a un qui s'arrête aujourd'hui.

M. Laithier.- Un nouveau à Chinon.

M. le Maire.- Ce sont donc 50 % de nos réacteurs qui tournent.

L'été, les fleuves ont moins de débit, puisque je vous rappelle qu'il faut refroidir un réacteur nucléaire. J'ai également lu et entendu que le président d'EDF annonçait qu'on risquait d'avoir de gros problèmes l'hiver prochain. Ils arrêteraient de fournir certaines entreprises afin de ne pas être obligé de faire une coupure tournante. Donc comme dans un pays émergent, ce qui n'est pas normal.

Je ne jette pas la faute sur le dernier gouvernement. Il faut prendre sur les trois derniers mandats. L'entretien des centrales nucléaires n'a certainement pas été bon sous le mandat de Sarkozy. Lorsque Ségolène Royal était aux commandes, elle n'avait qu'un but qui était de fermer Fessenheim et haro sur le nucléaire. On n'a donc pas entretenu les centrales et, maintenant, on se réveille et on en est là.

On achète de l'électricité au prix fort à l'Allemagne. On se vante, en France, de faire de l'électricité décarbonée qu'on achète en Allemagne sur des centrales à charbon !

Pour l'électricité fournie par les éoliennes en mer, il faudra tout de même le temps de les construire. Cela ne se fait pas en trois semaines.

M. Cusenier. - Cela ne compensera pas.

M. le Maire. - Je parle de ce que j'entends.

Si nous restons dans l'état actuel des choses et que nous continuons à consommer de l'électricité comme nous en avons consommé en 2020 et 2021, nous passerons cette année à 328 000 € et à 660 000 € l'an prochain.

Il est donc temps de réagir. Il est encore temps de réagir.

Pour le gaz, on nous avait prévu le doublement du tarif cette année et une grosse réduction (+ de 100 000 €) l'année suivante. Mais considérant la guerre entre l'Ukraine et la Russie qui s'éternise, je suis incapable de vous dire comment nous paierons le gaz l'an prochain.

J'ai donc mis Flavien à contribution pour trouver des pistes afin d'anticiper et de réagir face à ces hausses de prix. C'est ce dont nous avons discuté en commission développement durable dernièrement. On ne peut en effet pas subir de telles augmentations sans bouger.

La première décision : sensibilisation des agents municipaux et des différents utilisateurs de nos bâtiments et équipements (associations...). Ceci ne fait pas tout, c'est une partie.

Puis formation des agents et des élus.

Et communication interne et externe.

Ceci afin que les gens prennent bien conscience de ce qui se passe et de ce qui va nous arriver si nous ne bougeons pas.

Nous avons regardé l'éclairage public. Il s'agira de poursuivre la mise en place de l'éclairage LED dans les bâtiments. On en a d'ailleurs voté au budget et on va continuer.

Eclairage LED de toutes les salles de sport. Léo Lagrange, c'est fait. Galfione est prévu au budget. Nous n'avons pas un budget extraordinaire, mais on prévoit également, sachant que nous aurons des subventions dans la cadre du plan relance, de passer la vieille salle des Louataux en LED ainsi que le complexe sportif puisqu'on a déjà passé l'éclairage des stades de foot en LED. Il y en a au total pour 100 000 €.

En 2013, lorsque nous l'avons réalisé, la technique LED n'était pas au point pour les éclairages de foot. Maintenant, c'est au point. On peut avoir les lux au sol imposés par la fédération vu le niveau où joue notre équipe.

On le fait donc cette année, sachant qu'il y a en a pour 100 000 € et que nous pourrions être subventionnés, avec tous les parkings, etc. C'est la première décision qui a été prise.

Ensuite, un point sur lequel j'ai toujours été contre. Mon fils habite à Ney, ma fille habite à Cize. Quand je sors de chez eux après 23 heures, ce qui peut m'arriver, je dois m'éclairer avec mon téléphone, ce qui est désagréable. Ici, on avait un système où on baissait la tension. Mais je suis désolé car nous allons devoir en arriver là également, mais pas partout. Nous en avons discuté et il y a certains axes que nous laisserons éclairés. Il s'agit de rue Clemenceau, l'avenue de la République, Foch-Leclerc, Jaurès, le barreau de liaison, rue Baronne Delort, rue Edouard Herriot, rue de la liberté, rue Progin (la descente de Belle Frise), le quartier des Combettes, le quartier des Pléiades, la rue de Verdun et la Plaine de jeux.

Nous mettrions donc 40 000 € pour l'achat de lanternes LED, ce qui vaut à peu près 250 € à l'unité, cela nous permettra donc d'en acheter 160. Mais nous avons déjà des rues qui sont équipées.

M. Delfau.- Par exemple Clémenceau, Foch-Leclerc.

M. le Maire.- La rue de la République et Herriot sont les principales.

Avec un investissement de 40 000 €, on compte faire une économie, en argent actuel, d'environ 60 000 €. Si l'électricité est encore multipliée par deux, ce serait une économie de 120 000 €.

Nous avons toutefois quelques petites difficultés avec les armoires de commande qui ne fonctionnent pas par artère mais par quartier. Si on veut laisser éclairer l'avenue Edouard Herriot, on va laisser éclairée également la rue de la Fontenette parce que c'est sur la même armoire de commande, ainsi que le début de la rue Malraux. Sachant qu'il doit y avoir 57 ou 58 armoires de commande dans Champagnole.

Le vœu pieux de laisser certaines artères éclairées va donc être un peu compliqué. Les services techniques ont donc déjà fait un gros travail là-dessus.

(Présentation à l'écran d'un plan des armoires de commande dans la ville de Champagnole).

Avez-vous remarqué qu'on avait déjà coupé après Sanijura pour aller au rond-point ? On n'a rien dit et on a coupé l'éclairage la nuit. Nous n'avons pas eu une seule remarque.

Mme Delacroix.- C'est parce que c'est à l'extérieur de la ville.

M. le Maire.- De 23 heures à 6 heures, normalement il ne devrait pas y avoir beaucoup de gamins dehors. Et pour moi, il n'y a pas de différence entre un lotissement à Champagnole et un lotissement à Cize ou à Ney.

Il y a des endroits où il est facile de couper la lumière, juste après la déviation en direction d'Equevillon par exemple.

Vous voyez que l'armoire de commande sur Baronne Delort à partir de la voie ferrée arrose tout un quartier. Ce n'est donc pas évident.

Il s'agit ici d'un état des lieux.

Soit nous sommes partis pour payer 660 000 € d'électricité l'an prochain, soit nous prenons des décisions.

M. Tissot.- On va prendre les décisions !

M. le Maire.- C'est l'adjoint aux finances qui parle.

Nous aurions voulu que la Plaine de jeux reste éclairée, mais je crois que l'armoire de commande éclaire aussi ma rue. Ceci me gêne donc.

M. Dussouillez.- En sachant que la vidéo arrive à la Plaine de jeux.

M. le Maire.- On verra donc pour séparer.

Il faut savoir que pour chaque armoire de commande, il y a un abonnement EDF. On ne va donc pas les multiplier.

À combien est l'abonnement ?

M. Delfau.- Environ 700 € par an.

M. le Maire.- Il y aura donc des calculs à faire. Avec 700 €, on peut presque acheter trois lanternes.

Mme Filippi.- 700 € pour une armoire ?

M. Delfau.- Oui, pour les plus grosses. Pour un particulier, il y a des abonnements à 6 €.

M. le Maire.- Il faudra probablement créer quelques abonnements et remettre d'autres armoires de commande afin d'équiper les artères principales que l'on veut passer en LED. On économise à peu près 60 % en passant en éclairage LED.

M. Delfau.- Avec l'éclairage LED, on peut aussi jouer sur la puissance de l'armoire en baissant le coût de l'abonnement. Il y a un double impact.

M. Cuevas.- Il y a aussi d'autres solutions que de reprendre des abonnements. On peut très bien mettre une horloge qui couvre certaines rues, donc laisser le système général mais avec des horloges qui couvrent certaines rues.

M. le Maire.- Je ne suis pas électricien mais nous en reparlerons. Nous avons affaire à un spécialiste !

Il nous fallait cet état des lieux dans un premier temps.

Nous allons donc investir 40 000 € de LEDS supplémentaires puisque je vous rappelle que nous avons déjà voté 16 000 € au budget, ce qui fait 56 000 € qui sont investis dans des lanternes de rue LED cette année.

Avec cet investissement de 40 000 + 16 000, nous devrions déjà faire une économie de 60 000 €, valeur 2021.

Nous passons au chauffage.

Nous avons déjà attaqué dans les salles de sport. Je ne sais pas si vous les fréquentez, moi je vais voir les matchs. De 18°, nous sommes passés à 16. Avec l'augmentation du gaz, nous sommes passés à 14°. Certains avaient froid. J'ai fait quelques remarques désobligeantes, entre autres que ceux qui ne payaient pas l'impôt à Champagnole n'avaient rien à demander. Pour les Champagnolais, je leur ai dit qu'on pouvait augmenter le chauffage, mais que les impôts augmenteraient également. Ils ont décidé de garder leur veste, sachant que ceux qui courent dans la salle n'ont pas froid.

Ensuite, le chauffage a été coupé dans presque tous les bâtiments courant avril. On l'a laissé dans les écoles une semaine de plus, ainsi que dans les bâtiments occupés par des locataires.

Flavien s'est également occupé des chaudières, des chaufferies.

M. Delfau.- Si on rentre dans une chaufferie et qu'il fait chaud, ce n'est pas normal, cela veut dire que les tuyaux ne sont pas isolés et qu'il y a des déperditions de chaleur. Nous avons donc isolé toutes nos chaufferies en un mois et demi pour perdre le moins de calories possible.

Comme nous avons le moyen de nous faire financer *via* des certificats d'économie d'énergie, cela ne nous a pas coûté grand-chose.

M. le Maire.- Il y a l'optimisation de l'usage des bâtiments, ce qui est évident.

Il ne faut pas croire non plus que s'il y a un petit coup de frais début septembre, nous relancerons le chauffage. Les gens remettront un pull. Nous avons généralement une belle arrière-saison, ce n'est donc pas un problème.

Il y aura le remplacement des radiateurs électriques dans la bibliothèque. Ce sont en effet de vieux grille-pains qui datent de 1983. Ils sont donc largement amortis puisqu'ils ont 39 ans. Nous resterons à l'électrique, mais avec des chauffages modernes, programmables. Parce que là, ils tournent toute la nuit si on ne les éteint pas.

Dans les salles de sport, certains avaient réussi, avec leur stylo, à monter les degrés. Nous allons donc les percher à 5 mètres de haut.

M. Delfau.- Certains ont mis des sacs de glaçons sur les sondes.

M. le Maire.- On a tout vu ! Certains font en effet preuve d'imagination.

Nous allons acheter les radiateurs en régie. Nous ne serons pas subventionnés, sachant qu'il y en a pour 5 000 € pour remplacer tous les grille-pains.

Il y a aussi toutes les lampes du musée à remplacer, elles dégagent en effet beaucoup de chaleur. Il y a un gros travail.

Ainsi que les menuiseries de la bibliothèque, bâtiment qui date de 1983. En hiver, le froid peut en effet rentrer facilement par endroits. Sachant que même si on transfère dans une nouvelle médiathèque, ce bâtiment existera toujours. Il y en a pour 20 000 €, sachant que nous avons déjà demandé des devis.

Il nous resterait donc à peu près 33 % puisque nous allons passer dans le plan de relance ComCom-Département. Ce qui fait qu'en faisant un investissement, il nous resterait, pour les grille-pains, à peu près 12 000 € d'investissement au niveau communal.

Là, j'ai compté une économie de 5 000 € par an, mais je pense qu'elle sera plus importante parce qu'un détail a été fait, bâtiment par bâtiment, par le Sidec en 2020.

On fera cela dès cette année, il faut y aller et ne pas traîner.

Climatisation de l'Oppidum. Nous avons arrêté la climatisation de l'Oppidum.

Je vais vous expliquer son fonctionnement, sachant qu'on l'a voté mais qu'on ne nous l'a pas expliqué. Nous étions en effet déjà au Conseil quand cela a été voté puisque l'Oppidum a été réalisé en 1999 et inauguré pour le concert de l'harmonie municipale, en 1999, et pour le réveillon 2000.

Flavien et Laurent se sont aperçus que le plus gros mois de consommation de gaz était juin. Ils ont constaté que cela venait de la climatisation. Il s'agit d'un système archaïque qui fait que l'on refroidit électriquement de l'air ambiant de l'extérieur à 8°. Mais comme on ne peut pas réinsérer de l'air à 8° directement dans la salle, cet air est réchauffé à la bonne température par un chauffage à gaz. Lors de la construction de cette salle, personne ne nous l'a dit, sachant que les élus n'auraient jamais voté ce système.

Changer cette climatisation coûterait trop cher, nous avons donc décidé de l'arrêter.

M. Tissot.- Je propose de faire des éventails au logo de Champagnole.

M. le Maire.- L'économie à réaliser est de 20 000 € en euros consommation actuelle, donc 40 000 € en 2023, ce qui n'est pas rien.

Nous avons tout de même des climats individuelles électriques que l'on pourra encore faire tourner cette année à l'étage, sur la galerie, où il fait une chaleur à mourir en été parce qu'il y a de grandes vitres.

À Léo Lagrange, nous allons changer les translucides qui datent de 1969. Ce sont des panneaux en fibre de verre, épais de 2 millimètres. Nous allons mettre quelque chose d'un peu plus isolant. Ce qui fera d'une pierre deux coups parce que ceux qui y font des matchs l'hiver sont complètement aveuglés par le soleil.

Il faudra voir pour calorifuger le fameux gros tuyau à l'espace associatif afin de ne plus avoir de déperditions. On peut en effet couper les radiateurs, mais il fait toujours aussi chaud à cause d'un gros tuyau qui alimente les radiateurs, sachant qu'il fait le tour du bâtiment.

Généralement, les associations qui sont dedans sont raisonnables parce qu'on a certaines salles qui sont utilisées une fois par mois et il ne faut pas que le chauffage reste ouvert tout le temps.

On a estimé qu'il nous resterait 10 000 €. C'est pour cette raison que la DM1 n'était pas très importante, c'est compris dedans.

En investissement, à la charge de la commune, c'est 66 000 € et nous allons faire plus de 100 000 € d'économie d'énergie en argent d'aujourd'hui. Et tout ce qui se multipliera par deux fera des économies multipliées par deux. Sachant que nous n'avons pas fini de réfléchir et s'il y en a qui ont des idées, n'hésitez pas.

L'idéal serait de trouver des économies mirifiques à faire un peu partout, avec des recettes supplémentaires, mais cela ne se trouve pas en un claquement de doigts. Nous allons donc continuer à chercher et à trouver des solutions.

. Tout ce que je vous annonce n'est pas mis en place de gaieté de cœur, mais nous n'avons pas le choix. Nous vous tiendrons informés des différentes économies que nous envisageons.

Je ne voulais pas prendre la décision seul, malgré que la commission développement durable ait été unanime. Nous en avons parlé également en commission d'urbanisme. Je tiens à ce que ces décisions passent au Conseil municipal afin qu'elles soient approuvées ou pas, puisque vous avez le droit de voter contre.

François Jacquier propose du film plastique sur les vitres de l'Oppidum.

M. Dussouillez.- On devait le faire l'année dernière.

M. le Maire.- Cela fera baisser la chaleur, mais cela n'amènera pas d'économie d'énergie. Mais c'est une bonne idée.

Tous ceux qui ont des idées peuvent nous les envoyer, nous sommes preneurs et nous continuons à chercher.

Je vais mettre ceci au vote car je tiens à ce que ce soit une décision collégiale.

Sur les réductions de dépenses d'énergie déjà prévues, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

M. Cusenier.- S'il y a d'autres idées d'économie, est-ce qu'on revotera à chaque fois ?

M. le Maire.- Non, c'est sur le principe. Mais si une idée lumineuse arrive, nous n'hésiterons pas à en parler ici.

Nous reprenons le cours de notre Conseil municipal.

DOUZIÈME COMMISSION : FLEURISSEMENT ET SERRE HORTICOLE

20. Retrait de deux communes du Syndicat Horticole

Mme Delacroix.- "Le 6 avril dernier, le Comité Syndical du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de Champagnole a accepté à l'unanimité le retrait des communes du Pasquier et de Pont du Navoy.

Après la validation de ces modifications par le Préfet, le Syndicat Horticole sera composé de 40 communes.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le retrait des communes du Pasquier et de Pont du Navoy du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de Champagnole."

Avez-vous des remarques ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Véronique.

HORS COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

21. Convention d'occupation des locaux avec la Communauté de Communes

M. Dussouillez.- "Depuis plusieurs années, la ville de Champagnole met à disposition des locaux situés 26 rue Baronne Delort :

- pour une surface de 29 m² à l'association touristique Jura Monts Rivières
- pour une surface de 88 m² à la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy

Jura

Il est mis fin à la convention avec l'association touristique et une nouvelle convention avec la Communauté de communes doit être établie.

Il sera mis à disposition de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura des locaux d'une surface totale de 198 m² situés au sous-sol, au rez-de-chaussée et au 1er étage du bâtiment communal situé 26 rue Baronne Delort.

Ces locaux seront affectés :

- à la Maison du Tourisme (bureaux, rangement) pour une surface de 100 m²
- à France Services Champagnole (bureaux, salle de réunion, sanitaires) pour une surface de 98 m².

L'occupation est effectuée à titre gracieux, à partir du 1er juin.

Toutes les charges sont répercutées en intégralité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention selon les conditions susvisées et vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

On peut laisser la parole au vice-président qui suit France Services.

M. Cusenier.- Je rendrai compte également au prochain Conseil communautaire de l'évolution de cet établissement France Services à Champagnole, sachant qu'il y aura un autre site, à Nozeroy et à Foncine.

Nous avons une labellisation, une charte à respecter pour pouvoir mettre en place la maison France Services et nous avons cette possibilité d'occuper ces locaux qui étaient ceux de la police municipale. Mais la charte était très précise et il nous fallait de l'espace. On a donc réussi, avec des travaux qui sont presque terminés, à éclaircir un peu ce local qui était vraiment biscornu. Nous avons également réussi à aménager la salle de réunion qui se trouve en bas, qui permet d'avoir un accès PMR, handicapé. C'est une salle qui regroupera un bureau, une salle de réunion pour les partenaires qui viendront se greffer sur France Services, tous les partenaires nationaux comme la CARSAT, l'URSSAF, la CAF.

En ce qui concerne le fonctionnement, c'est un peu tôt pour en parler, mais nous remercions Monsieur le Maire qui nous a permis d'avoir ces locaux, avec cette surface qui sera mutualisée avec l'office du tourisme puisqu'il y aura des permanences et des relais assurés, c'est une obligation de l'Etat. On mutualisera la partie accueil France Services et maison du tourisme avec des choses définies dont nous parlerons plus en détail par la suite.

Il faut déjà que nous obtenions la labellisation, elle devrait arriver le 15 juin. Nous avons une personne qui visite spécialement les locaux pour savoir s'ils vont les labelliser ou pas. Sinon, nous ne serons pas labellisés, mais ce serait tout de même grave par rapport aux sites de Nozeroy et Foncine qui sont plus faciles à gérer, avec un bâtiment neuf à Foncine et de la surface disponible à Nozeroy.

Je tiens donc à remercier encore tous les élus qui ont bien voulu nous mettre ces locaux à disposition, sinon l'établissement France Services n'aurait pas pu être mis en place avec cette obligation de l'Etat qui nous laisse prévoir qu'on va faire un gros travail à leur place. Au départ, on doit orienter les gens sur les différents services, mais on s'aperçoit à l'usage que l'on va rendre beaucoup de services que l'Etat devrait rendre.

On espère que les partenaires joueront le jeu, mais c'est un autre sujet.

Pour ce qui est des locaux, tout est en place, tout est organisé, il suffisait de signer cette convention avec la ville de Champagnole, la Communauté de communes et France Services.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. le Maire.- Comme l'a bien dit notre collègue, Alain Cusenier, la ComCom va se substituer à des services au public qui étaient remplis par des administrations, des services de l'Etat,

tout cela pour une subvention de 30 000 € avec un coût annuel d'à peu près 80 000 €, ceci pour tout le territoire.

C'est pour cette raison que je n'ai pas voulu, à Champagnole, que la commune fasse la maison France Services. Il s'agit ici d'un problème intercommunal. On n'allait pas mettre dehors les personnes de Cize ou de Ney ou encore envoyer la note à leur maire. C'est un dossier qui devait absolument passer, s'il se faisait, à l'intercommunalité.

Ceci permet aussi de nettoyer les conventions qu'il y avait avec l'office du tourisme, du moins avec la ComCom puisque c'est l'ancienne convention avec l'office du tourisme qui a été changée de nom.

On s'est aperçu qu'il y avait un forfait au niveau du chauffage. Nous allons donc mettre un sous-compteur puisque là, c'est sur le même compteur que la bibliothèque. Nous séparerons les choses et chacun paiera son courant.

Y a-t-il des questions concernant ce dossier ? (*Néant*).

M. Dussouillez. - Y a-t-il des votes contre cette convention ?

Y a-t-il des abstentions ?

(*Unanimité*).

22. Modification de la composition des commissions municipales et représentations dans les organismes extérieurs

M. le Maire. - "Suite à la démission du Conseil municipal de Monsieur Abdeslem El Fahfouhi et à l'installation de Madame Marylène Vernier-Thiemard, il convient de modifier la composition des commissions et représentations. Monsieur Philippe Cuevas, pour la liste « Citoyens Champagnolais », a fait savoir par courrier électronique en date du 3 mai dernier, la volonté d'intégrer Madame Vernier-Thiemard dans les commissions suivantes :

- 2ème commission : Commission Développement Culturel
- 10ème commission : Commission Jeunesse, Événementiel
- 12ème commission : Commission Fleurissement et Serre Horticole

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la composition des commissions comme suit :

- Première commission – Commission Sécurité, Personnel et Communication :
M. David Dussouillez ; M. Victor Poux ; M. Joël Vuillemin ; M. Nicolas Lombart ; M. Frédéric Mignotte ; M. Philippe Cuevas.
- Deuxième commission – Commission Développement Culturel :
Mme Annelise Martin ; Mme Bénédicte Rigoulet ; M. Sébastien Bonjour ; Mme Catherine Douard ; M. Arnaud Vuillermoz ; Mme Marylène Vernier-Thiemard.
- Troisième commission – Commission Connaissance et relations avec les autres collectivités et institutions :
M. Clément Pernot ; Mme Bénédicte Rigoulet ; M. Victor Poux ; M. Arnaud Vuillermoz ; Mme Alexandra Roussel ; Mme Marine Lacroix.
- Quatrième commission – Commission Affaires Sportives :
Mme Arielle Bailly ; M. Sébastien Bonjour ; M. Joël Vuillemin ; M. Victor Poux ; Mme Catherine Douard ; M. Philippe Cuevas.
- Cinquième commission – Commission Urbanisme, Travaux et Habitat :
M. Victor Poux ; Mme Brigitte Filippi ; M. Nicolas Lombart ; Mme Catherine Douard ; M. Arnaud Vuillermoz ; M. Philippe Cuevas.

- Sixième commission : Commission Affaires Générales :
Mme Véronique Delacroix ; Mme Catherine David Rousseau ; M. Laurent Olivier ;
Mme Rahma Tbatou ; M. Pierre Binda ; Mme Marine Lacroix.

- Septième commission : Commission Vie Scolaire et Périscolaire :
M. Pascal Grenier ; Mme Catherine David Rousseau ; M. Sébastien Bonjour ;
Mme Sophie Bailly-Bazin ; Mme Rahma Tbatou ; Mme Marine Lacroix.

- Huitième commission : Commission Cohésion Sociale :
Mme Ghislaine Benoit ; Mme Brigitte Filippi ; Mme Michèle Girod ; Mme Rahma
Tbatou ; M. Frédéric Mignotte ; M. Philippe Cuevas.

- Neuvième commission : Commission Finances :
M. Pascal Tissot ; M. Alain Cusenier ; Mme Brigitte Filippi ; Mme Catherine Douard ;
M. Arnaud Vuillermoz ; Mme Marine Lacroix.

- Dixième commission – Commission Jeunesse, Événementiel :
M. Pascal Grenier ; Mme Catherine David Rousseau ; M. Frédéric Mignotte ;
Mme Sophie Bailly-Bazin ; Mme Alexandra Roussel ; Mme Marylène Vernier-Thiemard.

- Onzième commission – Commission Développement Durable :
Mme Bénédicte Rigoulet ; M. Laurent Olivier ; M. Arnaud Vuillermoz ; Mme Alexandra
Roussel ; Mme Michèle Girod ; Mme Marine Lacroix.

- Douzième commission – Commission Fleurissement et Serre Horticole :
Mme Véronique Delacroix ; M. Pierre Binda ; Mme Catherine David Rousseau ;
Mme Rahma Tbatou ; Mme Bénédicte Rigoulet ; Mme Marylène Vernier-Thiemard.

- Treizième commission – Commission Forêt :
M. Pascal Tissot ; Mme Brigitte Filippi ; M. Joël Vuillemin ; M. Nicolas Lombart ;
M. Arnaud Vuillermoz ; Mme Marine Lacroix

Par ailleurs, il est proposé de désigner Mme Vernier-Thiemard pour les représentations
dans les organismes extérieurs et autres commissions :

- Comité de Jumelage : Déléguée du Conseil Municipal, à la place de M. El Fahfouhi
- Comité technique et C.H.S.C.T., qui deviendront le C.S.T. : suppléante, à la place de M. El Fahfouhi
- Commission de délégation de service public : suppléante, à la place de M. El Fahfouhi

M. El Fahfouhi était délégué suppléant au SICTOM ; c'est la communauté de communes
qui sera appelée à effectuer une modification.

M. El Fahfouhi était également suppléant dans la commission de contrôle des listes
électorales ; la Préfecture est informée et devra modifier l'arrêté préfectoral du 26 mai 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification de la
composition des commissions et des représentations dans les organismes extérieurs."

Monsieur Cuevas et Madame Vernier-Thiemard, êtes-vous d'accord avec ce que je viens
de dire ? (*Approbation de M. Cuevas et de Mme Vernier-Thiemard*)

M. Cuevas.- Il y a aussi la suppléance de Pascal Grenier au collège et au lycée. C'était

moi et on avait demandé que ce soit Marylène à ma place.

M. Laithier.- Ce n'était pas dans le même mail.

Je reprends la délibération initiale du 26 mai 2020 : Collège, titulaire : Pascal Grenier, titulaire : Philippe Cuevas.

M. Cuevas.- Il me semblait que cela avait été mis dans la liste.

M. le Maire.- On va le voter maintenant afin de ne pas avoir à y revenir.

Au collège, Madame Vernier-Thiemard prend donc la suppléance, pareil au lycée.

Avec ces suppléances en plus, je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Merci.

Informations diverses

Je redonne la parole à Madame Delacroix qui a une information à nous donner.

Mme Delacroix.- Monsieur le Maire m'a demandé de faire une intervention sur la délivrance des titres, cartes d'identité et passeports.

Comme toutes les communes qui ont une station, nous avons un délai d'attente relativement long. Aujourd'hui, si vous demandez un rendez-vous, ce sera fin août, plus trois semaines de délai pour l'impression, la création du titre. Ce qui est tout de même assez long et inhabituel.

Mardi dernier, la préfecture a invité les élus des communes qui avaient une station à une réunion de concertation qui a eu lieu le jeudi suivant. Comme je n'ai pas pu m'y rendre, David y est allé avec Laurent.

Aujourd'hui, nous avons un agent à plein temps sur le poste et nous ne pouvons pas faire plus. Il est toute la journée dessus, ses créneaux horaires sont blindés. Le préfet demandait que la commune fasse plus, voire même accepte une deuxième station, ce que Monsieur le Maire a refusé sachant que cela nécessite l'embauche d'un deuxième agent et que nous n'avons pas la place nécessaire.

M. le Maire.- Il y a aussi un problème de confidentialité dans les bureaux.

Mme Delacroix.- Nous avons fait un effort en disant que jusqu'à fin juillet, nous augmentions d'une heure par jour l'amplitude d'ouverture du bureau.

Gérard viendra donc à 7 h 30 le matin, il terminera à 18 heures.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce travail est vraiment dur. Ce n'est pas un travail très plaisant, avec des personnes pas toujours sympathiques non plus en face.

En une heure, il fait trois rendez-vous puisque c'est 20 minutes au maximum pour un rendez-vous. Mais il y a aussi un travail administratif puisqu'il faut archiver, rentrer des données, etc. Il n'y a pas que le travail avec l'usager.

En plus, c'est compliqué aussi pour les personnes qui prennent les rendez-vous puisque Gérard ne prend pas les rendez-vous. C'est donc plus qu'une personne à plein temps. On a Muriel qui prend les appels et quand Gérard est en RTT ou en congé, c'est souvent Sébastien qui prend le relais. Nous faisons donc des efforts.

Tout cela pour une dotation de 12 357 € par an, ce qui ne correspond évidemment pas au salaire de Gérard. Nous allons certainement avoir une petite rallonge, *a priori* du fait que nous y mettons de la bonne volonté.

Pour les usagers, ce n'est pas normal. Il s'agit là du contrecoup du Covid, des confinements, parce que les gens n'ont pas fait attention à la date de leur titre. On a aussi les

étudiants qui ont découvert qu'il leur fallait une carte d'identité, les étudiants et les lycéens.

Pour compléter l'information, Gérard, donc le service carte d'identité / passeport, ne travaille même pas 35 % de son temps pour les habitants de Champagnole, 35 % pour les habitants du canton et le reste pour des extérieurs, c'est-à-dire qu'il y a un tourisme de la carte d'identité et du passeport. Il y a des gens qui viennent de loin, de Strasbourg, de Lyon ou de Paris pour avoir une carte d'identité au plus vite. Il y a donc bien un dysfonctionnement dans le système.

Ceci pour vous expliquer la situation et expliquer aussi pourquoi le délai de rendez-vous est aussi long. Ces derniers temps, on a dû aussi bloquer des créneaux pour délivrer les titres.

Inversement, il y a des communes qui ont une base et qui ne jouent pas le jeu, ceci dans le Jura comme dans les autres départements. Quand des personnes appellent ces communes-là, on leur répond d'appeler Champagnole, qui leur dit d'appeler Arbois, d'appeler Saint-Claude, etc. Cela devient donc compliqué d'avoir des rendez-vous.

Mais sachez que tout est fait ici pour que ça roule bien, avec du personnel qui est franchement très coopérant. Dans beaucoup de communes - je suis bien placée pour le savoir - beaucoup d'agents ne tiennent pas sur ces postes-là car c'est du travail très répétitif.

C'était donc juste pour vous faire un petit point.

M. le Maire.- Un petit point de détail que tu n'as pas donné, c'est que quand les gens viennent chercher leur passeport, il faut encore leur reprendre les empreintes. Il faut donc repasser dans son bureau pour une prise d'empreinte pour prouver que c'est la bonne personne.

Mme Delacroix.- Je n'ai pas les chiffres 2022, mais en 2021, ils ont remis 2 572 titres, sachant que c'est une petite année avec des périodes Covid.

M. Dussouillez.- Je crois qu'ils ont demandé une ouverture à Poligny, sachant qu'il n'y a pas de station là-bas.

Mme Delacroix.- Oui, il faudrait mieux les répartir sur le territoire.

M. Cuevas.- C'est comme pour France Services, ce sont les mairies et les ComCom qui sont obligées de palier à toutes les fermetures que l'Etat a faites il y a quelques années.

M. le Maire.- Avant, c'était la préfecture qui le faisait.

Mme Delacroix.- C'était le sens de mon propos en disant que nous touchions 12 357 €.

M. le Maire.- Il y a 400 stations disponibles en France, qui sont réparties sur le territoire. Il en faudrait donc au moins trois dans le Jura. Si vous faites au prorata d'application, divisé par 400, par 67 millions et multiplié par 265 000 habitants, cela doit faire environ 1,4. Sachant qu'on en prévoit 3 dans le Jura, je ne sais donc pas comment nous allons faire.

Mais il y en a qui sont à bien moins.

Vous avez tous reçu l'invitation à la Tarentelle.
Il y aura aussi le show-mode ce week-end.

Mme David Rousseau.- Dimanche à 16 heures à Belle-Frise.

M. Dussouillez.- Il y a le vide grenier de l'amicale du personnel sur la cité Javel.

M. le Maire.- Il y a un concours de boules provençales aux Louaitaux.
Y a-t-il des questions diverses ? (*Néant*).

Le prochain Conseil aura lieu le 28 juin, même heure.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 h 21.

Le Secrétaire de Séance,



Joël VUILLEMIN,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a series of loops and a final flourish.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'G' followed by a series of loops and a final flourish.

Guy SAILLARD,